Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260908-DELIB2026_67-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE **2026/67**
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 8 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le huit septembre à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, LE PESSOT Laurence, TREMEL Mathieu, PINEL Clarisse, GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, AUGRE Morgane, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, RAMAIN Blandine, GUYON Gael, GOMAS Kevin, CRENN Nathalie, LE SAOUT Aurélie, M

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme BRIGANT Pierre pouvoir à Mme CRENN Nathalie

Secrétaire de séance : GOMAS Kevin

2026- 67- Tarif ALSH – possibilité de verser un acompte

Rapporteur : Mathieu TREMEL

Par délibération n°2026-03 du 9 février 2026, le conseil municipal avait validé les tarifs 2026 pour l'accueil de loisirs pour l'été.

Il est demandé aux familles lors de l'inscription au mois de juin de payer un acompte de 30 % du montant du séjour.

Ce montant estimé de la facturation est calculé comme suit : Nombre de journées prévues à l'inscription X tarif journée selon la tranche tarifaire + nombre de nuitées prévues à l'inscription X tarif nuit

Les services de la trésorerie réclament une délibération autorisant le paiement d'un acompte de 30 % sur les factures du centre de loisirs.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260908-DELIB2026_67-DE

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **AUTORISE le paiement d'un acompte de 30 % sur le montant estimé du séjour de l'accueil de loisirs au moment de l'inscription des enfants.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Cotes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS